



# Le petit CHAMIGNOT

**Bulletin municipal d'information de CHAMIGNY**

[www.chamigny.fr](http://www.chamigny.fr)



## EDITO

### Le Mot du Maire



Chamignottes, Chamignots,

L'année 2010 a commencé par une saison hivernale inhabituelle qui a engendré bien des tracas pour chacun d'entre nous. Difficultés de transport, impossibilité de rejoindre son lieu de travail etc....

Les routes ont été dégradées par le gel et dégel, mais aussi par l'utilisation du sel de déneigement. Nous avons répandu 12 tonnes de sel pour cette période, alors que les hivers habituels 3 tonnes sont suffisantes. Le conseil municipal complété par les élections des 17 et 24 Janvier va devoir plancher sur les travaux à réaliser et en déterminer les priorités. Un premier relevé a été effectué qui sera soumis à la commission de voirie, ainsi dès que la météorologie le permet les endroits les plus détériorés seront réparés.

Certains projets de 2009 qui ont dû être reportés en raison de la catastrophe du 13 mai verront le jour dans les mois à venir.

A l'ordre du jour également la prévision de la rentrée scolaire 2010.

A ce jour nous avons la confirmation d'inscriptions pour 25 enfants en petite section de maternelle et une inscription supplémentaire en grande section. Ces chiffres nous ont incités à nous rendre à Melun le mercredi 17 février pour demander une ouverture de classe.

Comme vous pouvez le constater dans ce journal, parents enseignants et élus munis d'une pancarte se sont retrouvés devant le lycée Jacques Amyot lors de la réunion du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale).

Dès le 17 Février dans l'après-midi nous avons eu une réponse : « ouverture conditionnelle d'une 6<sup>ème</sup> classe à Chamigny », ce qui veut dire : ouverture vraisemblable si les effectifs que nous avons annoncés ce jour restent stables ou augmentent.

Nous resterons attentifs à l'évolution des chiffres afin de préparer au mieux l'accueil des enfants en septembre prochain.

Soucieux des attentes de tous les Chamignots, les différentes commissions s'activent afin de vous présenter dans le prochain journal les investissements qui vont être réalisés au cours de cette année dans la mesure de nos capacités financières et sans toucher à la pression fiscale.

Toutes ces décisions prises par le conseil municipal vous seront dorénavant transmises par l'intermédiaire des comptes rendus dont vous trouverez les deux premiers sur ce journal.

Jusqu'à présent la visite du site de la commune vous permettait d'accéder à ces informations, mais tous les administrés n'ont pas Internet et pourront dorénavant bénéficier de ce moyen de communication accessible à tous.

Cordialement

Le maire  
Jeannine Beldent

# LA COMMUNE ...

## UNE DELEGATION A MELUN

Devant le lycée Jacques Amyot à Melun notre délégation attend les personnes qui vont siéger au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale).

Nous avons l'occasion d'exprimer notre volonté de faire aboutir notre demande d'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe, avec les chiffres à l'appui. Il est indispensable de donner aux enseignants et aux élèves des moyens de fonctionnement de qualité.

L'article du Pays Briard du 23/2 sous l'intitulé "Carte Scolaire de Septembre" confirme l'information reçue le 17 février par téléphone : ouverture conditionnelle d'une classe primaire à Chamigny.



## REGLES A RESPECTER POUR LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Vous laissez votre chien aboyer sans arrêt ? Ce que dit la loi :

Vous devez faire en sorte que les aboiements de votre chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. Pour apprécier le trouble, il sera pris en compte la durée des aboiements, leur intensité, leur répétition et leur caractère diurne ou nocturne ! L'infraction est constituée même en l'absence de toute volonté de nuire. Sanctions encourues : 450 euros. C'est le montant de la contravention pour ce délit qualifié de "tapage diurne ou nocturne" auxquels s'ajoutent des dommages et intérêts. Si vous êtes locataire, le propriétaire peut faire annuler votre bail !

Autres sanctions :

En cas d'abandon, l'amende peut aller jusqu'à 3 000 euros et une peine de prison jusqu'à 2 ans.

Vous laissez votre animal errer. Si le chien n'est plus sous la surveillance de son maître hors de portée de sa voix ou éloigné de plus de 100 mètres, la loi dit : divagation. L'amende sera de 800 euros + les frais SPA.

Déjections sur la voie publique : de 22 à 150 euros !!! Article R632.1 du nouveau code pénal.

### Rappel :

Tous propriétaires de chiens inscrits en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie ont des obligations à respecter.

Vous pouvez les retrouver dans "le petit chamignot n° 23" disponible sur le site de la commune.



## ETAT CIVIL

### Naissances

- 21 janvier 2010 BOUYSSOU Ethan
- 27 janvier 2010 BARTYZEL Rose
- 31 janvier 2010 QUERTIER Kilian
- 12 février 2010 ROUX Elora

### Décès

- 15 décembre 2009 MORIN Marcel
- 14 janvier 2010 PESTKA Nicole

## MAIRIE DE CHAMIGNY

**HORAIRE D'OUVERTURE**  
DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H 30 À 11 H 30  
ET LE VENDREDI DE 13 H 30 À 20 H

**mairie-chamigny@wanadoo.fr**

**TEL : 01 60 22 05 46**

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2010

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Mr Pierre, Mme Moutoussamy, Adjoints,  
Mrs Boulet, Lesueur, Marannes,  
Mmes Bigaré, De Carvalho-Figaro, Jolivet,  
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon, Sanchez,  
formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Moutoussamy.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009 est lu et approuvé par les membres en place présents avant l'installation du nouveau Conseil Municipal.

#### Installation du nouveau Conseil Municipal

Dans un premier temps, Madame le maire rappelle les règles de fonctionnement d'un Conseil Municipal.

Puis elle rappelle que faisant suite à la démission de 6 conseillers dont 1 adjoint, le seuil minimum ayant été atteint, il a été procédé les 17 et 24 janvier 2010 à une élection complémentaire.

Le vote a permis de nommer 6 nouveaux membres au sein du Conseil Municipal :

- Mme Alberola Martine,
- Mr Alibert Jean-Roger,
- Mr Brissiaud Marc,
- Mme Faradon Claudine,
- Mr Robbé Michel,
- Mme Sanchez Isabelle.

#### Election d'adjoints

Madame le Maire rappelle que 2 postes d'adjoints sont pourvus par Mr Pierre Jean Bernard 1<sup>er</sup> adjoint et Mme Moutoussamy Gladys 2<sup>ème</sup> adjoint.

Elle rappelle que le 14 mars 2008, le Conseil Municipal avait décidé la création de 3 postes.

Conformément aux articles L 2122-2 et L 2122-10 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter ce chiffre à 4 afin de compléter les adjoints déjà en place.

Il est procédé à une élection à bulletin secret :

- nombre de bulletins = 15,
- bulletin blanc ou nul= 0,
- pour quatre adjoints = 15.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.

#### Election du 3<sup>ème</sup> adjoint

L'élection se fait à bulletin secret.

Sont candidats : Mr Robbé Michel et Mme De Carvalho-Figaro Patricia :

- ont obtenu :
- Mr Robbé Michel = 5 voix,
  - Mme De Carvalho-Figaro Patricia = 9 voix,
  - Mr Brissiaud Marc (non candidat) = 1 voix.

Mme De Carvalho-Figaro Patricia est élue à la majorité absolue 3<sup>ème</sup> adjoint.

#### Election du 4<sup>ème</sup> adjoint

L'élection se fait à bulletin secret.

Sont candidats : Mr Brissiaud Marc et Mr Lesueur William :

- ont obtenu :
- Mr Brissiaud Marc = 6 voix,
  - Mr Lesueur William = 9 voix.

Mr Lesueur William est élu à la majorité absolue 4<sup>ème</sup> adjoint.

Madame le Maire rappelle que les commissions seront complétées au prochain Conseil Municipal.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt heures vingt deux minutes.

Le Maire

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2010

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,  
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,  
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet,  
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon, Sanchez,  
formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mr Marannes, non excusé.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho-Figaro.

Madame le Maire informe de l'enregistrement de la séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2010 est lu et approuvé.

Mr Alibert souhaite que le terme « nommer » soit changer par « élire » ; il faut donc lire « le vote a permis d'élire 6 nouveaux membres au sein du Conseil Municipal ».

Mr Brissiaud demande à intervenir pour lire un communiqué. Il rappelle son courrier réceptionné le 28 janvier 2010 auquel Madame e Maire a répondu le jour même.

Mr Brissiaud précise qu'à la lecture de la réponse à son courrier il a eu l'autorisation de Madame le Maire.

Madame le Maire lui rappelle qu'il devait au préalable l'informer de la teneur de son communiqué.

Mr Alibert précise qu'ils n'ont pas à communiquer le contenu.

Un vif débat a lieu.

Madame le Maire propose de le mettre en question diverse.

Mrs Alibert et Brissiaud considèrent qu'il ne s'agit pas d'une question diverse.

Mr Lesueur propose également que ce communiqué soit abordé en question diverse.

Mr Brissiaud ne souhaite pas faire part de son communiqué en question diverse, au niveau de l'ordre du jour.

#### **Mise en place des commissions, remplacement des membres démissionnaires**

L'article L 2121-21 du CGCT précise qu'il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et de voter à main levée.

#### **CCAS**

Madame le Maire rappelle qu'un poste est à pourvoir.

Mr Alibert souhaite 2 postes.

Madame le Maire rappelle que le CCAS est règlementé et qu'un seul poste est vacant.

Mme Faradon se présente comme candidate et est élue à l'unanimité.

Mr Brissiaud rajoute que son épouse, Mme Brissiaud Florence, souhaite démissionner. Madame le Maire lui rappelle qu'une démission doit être formulée par écrit par l'intéressée pour être prise en compte sur le plan administratif.

#### **Commission animation**

Il reste 3 postes à pourvoir.

Sont candidates 2 personnes :

-Mme De Carvalho-Figaro :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

-Mme Sanchez :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

Seulement 2 postes sont pourvus.

#### **Commission d'appel d'offres**

Il reste 2 postes titulaires et 2 postes suppléants à pourvoir.

# LA COMMUNE . . .

Candidats titulaires :

-Mr Brissiaud : élu à l'unanimité

-Mme De Carvalho-Figaro :

= 10 voix pour et 4 abstentions (Mrs Alibert, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

Candidats suppléants :

-Mme Sanchez :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

-Mr Boulet : élu à l'unanimité.

## Certification des comptes

Il reste un poste à pourvoir.

Se portent candidats :

-Mr Lesueur :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

-Mme Faradon :

= 5 voix pour et 9 abstentions (Mrs Boulet, Lesueur, Pierre, Mmes Beldent, Bigaré,  
De Carvalho-Figaro, Jolivet, Moutoussamy, Sanchez)

Mr Lesueur est élu.

Mr Alibert souhaite la mise en place d'un 4<sup>ème</sup> poste et demande s'il s'agit d'une commission règlementée.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une commission règlementée et propose la mise en place d'un 4<sup>ème</sup> poste : 13 voix pour et 1 abstention (Mme De Carvalho-Figaro).

Se porte candidate Mme Faradon :

= 6 voix pour et 8 abstentions (Mrs Boulet, Lesueur, Pierre, Mmes Bigaré, De Carvalho-Figaro, Jolivet, Moutoussamy, Sanchez)

Est élue Mme Faradon.

## Commission communication

Aucun poste n'est à pourvoir.

## Commission finances

3 postes sont à pourvoir.

Sont candidats : MM. Lesueur, Faradon, Pierre, Alibert, Moutoussamy.

Il est procédé au vote :

-Mr Lesueur :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

-Mme Faradon :

= 5 voix pour et 9 abstentions (Mrs Boulet, Lesueur, Pierre, Mmes Beldent, Bigaré,  
De Carvalho-Figaro, Jolivet, Moutoussamy, Sanchez)

-Mr Pierre :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

-Mr Alibert :

= 5 voix pour et 9 abstentions (Mrs Boulet, Lesueur, Pierre, Mmes Beldent, Bigaré,  
De Carvalho-Figaro, Jolivet, Moutoussamy, Sanchez)

-Mme Moutoussamy :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

Sont élus : Mrs Lesueur, Pierre, Mme Moutoussamy.

## Commission scolaire

2 postes sont à pourvoir.

Candidates : Mmes Alberola, Sanchez.

-Mme Alberola = à l'unanimité

-Mme Sanchez :

= 10 voix pour et 4 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Mmes Alberola, Faradon)

Sont élues : Mmes Alberola, Sanchez.

## Commission travaux, bâtiments

2 postes sont à pourvoir.

Sont candidats : Mme Sanchez, Mrs Brissiaud, Robbé.

-Mme Sanchez :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)

# LA COMMUNE . . .

-Mr Brissiaud :

= 5 voix pour et 9 abstentions (Mrs Boulet, Lesueur, Pierre, Mmes Beldent, Bigaré  
De Carvalho-Figaro, Jolivet, Moutoussamy, Sanchez)

-Mr Robbé :

= 13 voix pour et 1 abstention (Mme Beldent)  
Sont élus : Mme Sanchez, Mr Robbé.

## Commission voirie

3 postes sont à pourvoir.

Sont candidats : Mme Jolivet, Mrs Brissiaud, Robbé.

-Mme Jolivet :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon)  
Mr Robbé :

= 13 voix pour et 1 abstention (Mme Bigaré)

-Mr Brissiaud :

= 9 voix pour et 5 abstentions (Mrs Lesueur, Pierre, Mmes Beldent, Moutoussamy,  
Sanchez)

Sont élus : Mme Jolivet, Mrs Robbé, Brissiaud.

Madame le Maire rappelle que les présidences des commissions sont assurées par les Adjoints.

Madame le Maire précise que Mr Lesueur a la délégation voirie, Mr Pierre celle des travaux et bâtiments, Mme De Carvalho-Figaro l'animation et la communication, Mme Moutoussamy le CCAS et le scolaire.

Il est prévu une réunion de la commission voirie le 22 février 2010 à 18 heures en Mairie.

## Demande d'acompte de subvention de l'association Familles Rurales

Madame le Maire donne lecture du courrier relatif à la demande d'acompte de subvention de Familles Rurales d'un montant de 20 500 €  
La Commune verse régulièrement dans l'année des sommes à Familles Rurales pour un total sur 2009 s'élevant à 68 100 €

Madame le Maire rappelle que la Commune met à disposition du personnel, les locaux, et prend en charge les séjours.

Madame le Maire précise qu'une subvention a été prévue en 2009 pour 82 000€ et versée au fur et à mesure selon les besoins de Familles Rurales afin d'éviter un versement intégral

Du fait du montant de la subvention versée et des mises à disposition des locaux, matériels et personnel, Familles Rurales dépend financièrement de la Commune.

Mr Alibert rétorque qu'il s'agit d'une gestion de fait.

Mr Lesueur demande à Mr Alibert s'il considère que la Commune n'a pas de droit de regard.

Mr Alibert est d'accord qu'en effet la Commune a un droit de regard.

Mr Pierre précise que la subvention a été mensualisée afin de permettre une trésorerie plus souple tant pour la Commune que pour l'association Familles Rurales.

Mr Robbé considère que « Familles Rurales ne sait pas sur quel pied danser ».

Mr Alibert demande communication de la convention signée avec Familles Rurales.

Madame le Maire en prend acte.

Mr Brissiaud dit qu'il a eu Mr RENAULT, Président de Familles Rurales, au téléphone qui se plaint de problèmes de trésorerie.

Mr Pierre rétorque que ce système a été convenu avec le Trésorier et le Président de Familles Rurales et d'ailleurs Mr Marannes faisant partie de votre groupe et membre du Bureau de Familles Rurales doit pouvoir vous le confirmer.

Mr Brissiaud dit que Mr RENAULT souhaite prendre un rendez-vous avec Madame le Maire pour des problèmes de trésorerie.

Mme Moutoussamy dit qu'elle n'a jamais vu Mr RENAULT demander quoi que ce soit et que la Mairie a des contacts permanents avec le Directeur.

Madame le Maire est étonnée car elle a rencontré, à la fin du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, le Président de Familles Rurales qui ne s'est pas manifesté à ce sujet.

Mr Brissiaud dit qu'en effet il n'est pas membre de Familles Rurales.

Madame le Maire précise qu'elle est ouverte à toute proposition de rendez-vous avec le Président de l'association.

Elle tient à préciser qu'elle est à l'origine de la création de l'association Familles Rurales sur Chamigny et qu'elle a toujours répondu favorablement à son attente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention de 20 500 €

## Encaissement chèque remboursement sinistre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de remboursement de CMMA d'un montant de 786.10€ suite au sinistre survenu le 16 novembre 2009 endommageant un candélabre.

## Convention ATESAT

L'ATESAT permet d'obtenir des conseils auprès de l'Agence Routière Territoriale.

C'est ainsi que la Commune a sollicité les services de l'Etat pour des conseils au hameau de Tanqueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention ATESAT et autorise Madame le Maire à signer cette convention prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

# LA COMMUNE . . .

## Procédure d'attribution d'un contrat triennal de voirie

Madame le Maire rappelle que le règlement des contrats triennaux de voirie a été envoyé à chaque Conseiller.

Ce dernier permet d'avoir connaissance des pourcentages de subvention possible selon le type de travaux de voirie.

Selon ce règlement, le Conseil Général demande dorénavant à la Commune intéressée de l'informer de son souhait à solliciter un contrat triennal de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Général en vue de la mise en place d'un contrat triennal de voirie.

## Dotations Globales d'Équipement :

Il est prévu deux opérations éligibles à cette subvention :

- aire de jeux pour enfants pour 8 285.20 €HT
- colombarium pour 7 864.00 €HT.

Un financement à hauteur de 35% du coût HT est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aire de jeux publique pour enfants en bas âge et celui du colombarium et de les inscrire dans le Budget 2010,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 à hauteur de 35% du coût HT soit 8 285.20 €HT pour l'aire de jeux et 7 864.00 €HT pour le colombarium,
- de préciser que les modalités de financement seront à hauteur de 35% au titre de la DGE et 65% sur les Fonds de la Commune :

soit -pour l'aire de jeux :	DGE	2 899.82 €
	Fonds propres	5 385.38 €
-pour le colombarium :	DGE	2 752.40 €
	Fonds propres	5 111.60 €
- d'inscrire le projet aire de jeux en priorité par rapport à celui du colombarium.

## Questions diverses

Elections régionales les 14 et 21 mars 2010.

Mr Alibert demande à quelle date est prévue l'étude du Budget.

Madame le Maire précise que le Budget, document confidentiel jusqu'à son vote, sera donné à chaque Conseiller pour l'étudier au préalable avant son vote.

La commission finances se réunira en temps et en heure et sera suivie d'une réunion de travail prévue avec tous les Conseillers.

Madame le Maire propose à Mr Brissiaud de prendre la parole pour lire son communiqué, ce dernier refuse.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures vingt quatre minutes.

Le Maire

# LA COMMUNE ...

## VŒUX DU MAIRE

Un moment de convivialité qui a rassemblé beaucoup de monde. Cérémonie à laquelle la doyenne du village a participé et a été mise à l'honneur.

La soirée s'est prolongée pour plus de 100 personnes autour d'un repas avec en animation la chorale « A tout cœur » de St-Jean-Les-Deux-Jumeaux suivie d'un trio de Jazz dirigé par le célèbre contrebassiste « Pierre Boussaguet ».



Grâce au comité des fêtes "La Chamignotte" qui a pris en charge d'organiser cette animation, la soirée fut agréable avec la bonne humeur de la chorale suivie d'une interprétation musicale de qualité que les amateurs de jazz ont pu apprécier.

## MARCHE DE NOEL

Le marché de Noël 2009 fut apprécié aussi bien des gourmands que des curieux qui purent visiter les différents stands et assister à l'animation musicale proposée pour l'occasion.

Sans oublier la remise des cadeaux par le père Noël pour les petits Chamignots et Chamignottes.

La commune tient à remercier Mr Bar pour la donation du sapin de Noël et ce, depuis 3 ans.



## SPECTACLE SCENES RURALES (13 Mars salle polyvalente)

### L'HISTOIRE DE LA FILLE QUI LISAIT TROP D'HISTOIRES

*Compagnie Les Allumettes Associées*  
THÉÂTRE

Création librement inspirée du *Dictionnaire des Lieux imaginaires* d'Alberto Manguel et Gianni Guadalupi. Mise en scène et écriture Anouch Paré, accompagnée de Bénédicte Bonnet; Avec Cécile Leterme et Christian Ruché ; Son Pierre Molin. Debout devant les stores ajourés de la fenêtre de son bureau, la cigarette vissée au bec, bien planté sur ses deux jarrets, un privé regarde la neige tomber. Derrière lui, une femme aux talons surmontés de longues jambes résillées et tamponnant d'un mouchoir ses grands yeux alanguis, lui demande d'enquêter sur la disparition de sa fille.

Seuls indices apportés par sa cliente, une pile de livres assortis de marque-pages laissés par la jeune fille à son chevet. Le privé, que les livres révoltent au point qu'il ne s'en sert que pour allumer la cheminée de son bureau glacial, accepte pourtant d'entraîner sa belle cliente, mystérieuse et fatale, dans les mondes imaginaires où les périlleuses lectures les envoient. Une comédie policière et un voyage ludique dans les grandes épopées qui bercent notre enfance.

Production Les Allumettes Associées, avec le soutien du Conseil général de la Marne et de La Comète, Scène nationale de Châlons-en-Champagne.

**La compagnie est associée aux Scènes Rurales.**



## AGENDA

**13 MARS 2010**  
**SPECTACLE SCENES**  
**RURALES**  
Salle Polyvalente

**27-28 MARS 2010**  
**BOURSE AUX JOUETS**  
**ET VETEMENTS**  
organisée par SIDEGOAH  
Salle Polyvalente

**14-21 MARS**  
**ELECTIONS REGIONALES**

**5 AVRIL**  
**(Lundi de Pâques)**  
**CHASSE AUX ŒUFS**

**24 et 25 AVRIL**  
**JOURNEES CULTURELLES**  
Salle Polyvalente



# LES ASSOCIATIONS ...

## LE MOT DE LA CHAMIGNOTTE



JOURNEES CULTURELLES  
24 et 25 AVRIL

SALLE POLYVALENTE  
CHAMIGNY



Vous êtes sculpteur, peintre, créateur d'objets...

Venez exposer vos œuvres lors de ces journées



Pour tous renseignements contacter

Mr TAVERNIER au 06 98 74 91 53

Mr BERNARD au 01 60 22 95 19

ou par email: [lachamignotte@gmail.com](mailto:lachamignotte@gmail.com)

Fin des inscriptions le 26 mars 2010



# LES ASSOCIATIONS ...

## LE MOT DE FAMILLES RURALES



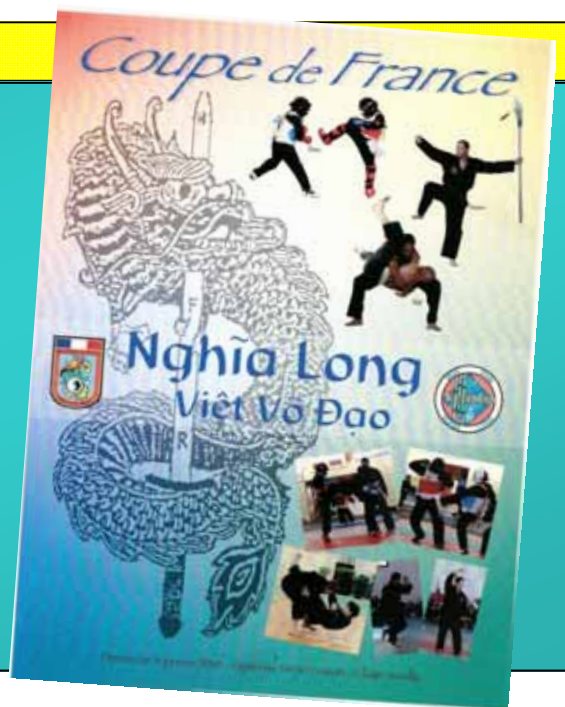
L'année 2010 a commencé pour Familles Rurales avec les derniers préparatifs pour le séjour d'hiver à Saint Sorlain d'Arves du 27 février au 6 mars.

Plusieurs animations, ateliers et sorties, sont proposées tout au long de l'année pour répondre à l'attente des jeunes.

Toute l'équipe de Familles Rurales vous remercie.

Le club de Nghia long Viet Vo Dao de Chamigny qui a vu le jour en septembre 2009 avec l'appui de la commune et Familles Rurales a participé à sa première coupe de France le 31 janvier 2010.

Le travail fourni ces derniers mois par les élèves s'est soldé par plusieurs médailles obtenues dans les différentes disciplines que propose cet art martial.



## LE MOT DE L'AGE D'OR

Notre assemblée générale s'est tenue le 21 janvier dernier à la salle polyvalente de Chamigny, en présence de Madame BELDENT, Maire de Chamigny et Présidente d'honneur de notre association, de Madame Joceline DELAMARRE, Présidente des Aînés Ruraux de Seine-et-Marne, qui nous a fait l'honneur de venir à notre invitation et de Madame Denise ROBERT, notre Présidente.

A l'issue de cette Assemblée Générale, un repas fut servi aux adhérents qui s'étaient inscrits. Ce fut un moment convivial et le menu proposé par le traiteur de notre commune fut bien apprécié quoiqu'un peu trop copieux !

Voici la composition de notre Conseil d'Administration :

Le Bureau :

Mme Jeannine BELDENT Présidente d'Honneur,

Mme Denise ROBERT Présidente

Mr Paul GERMANICUS Vice-président

Mme Josette DUVAL Secrétaire

Mme Arlette CHOURLET Secrétaire adjointe

Mme Josette PIERRE Trésorière

Mme Jeannine BRETEAUX Trésorière adjointe

Les autres membres du conseil d'administration sont :

Christian FARADON, Monique GERMANICUS et Liliane GIRAUDET

Tous sont à votre écoute.

Notre première sortie de l'année fût pour un repas à l'Auberge du Petit Morin.

La salle était réservée pour nos 44 convives, la finesse du repas fit des heureux, et un bon moment supplémentaire a été mis à notre actif !

Aux adhérents qui sont en possession d'une adresse mail, nous leur demandons de nous l'envoyer à l'adresse suivante: [agedor@gmail.com](mailto:agedor@gmail.com) ainsi nous pourrons les contacter plus facilement et plus rapidement .

Il est également possible de nous retrouver sur notre blog :

<http://agedorchamigny.e-monsite.com/blog.html>

Vos aînés savent vivre avec leur temps !



# INFOS...

Le vote par procuration permet de se faire représenter le jour d'une élection par un électeur de son choix. **A l'occasion des élections régionales qui se dérouleront le 14 et 21 mars prochain**, n'hésitez pas à confier votre vote à une personne de confiance si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre à votre bureau de vote.



Pour voter à votre place, l'électeur que vous aurez choisi (le mandataire) doit être inscrit dans la même commune que vous. En outre, il ne doit pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger (dans ce cas, le mandataire peut recevoir 2 procurations, l'une établie en France et l'autre établie à l'étranger, ou deux procurations établies à l'étranger).

Les **vacances**, les obligations professionnelles ou suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin, **l'état de santé, le handicap, ou l'assistance à une personne malade ou infirme**, ou encore **l'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence**, constituent autant de motifs pour lesquels le vote par procuration est possible.

Pour établir une procuration, **vous devez vous présenter en personne au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail**. Vous devrez alors fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...). Pour les personnes résidant à l'étranger, il convient de s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande (écrite), un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

**Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie.**

Il vous revient d'avertir votre mandataire de la procuration que vous lui avez donné.

Le jour du scrutin, il se présentera muni de sa propre pièce d'identité, à votre bureau de vote pour voter en votre nom. Il est fortement recommandé d'informer le mandataire de ce changement, pour éviter toute complication.

## Télé-déclarez vos changements de situation !

Vous devez prévenir dès que votre situation change car le montant de vos droits peut être modifié.

Depuis le mois d'octobre 2009, en plus de modifier vos coordonnées téléphoniques et votre mail, vous avez la possibilité de télé-déclarer en ligne un changement de situation :

- Naissance,
- Grossesse,
- Adoption,
- Adresse,
- Coordonnées bancaires...

Muni de votre numéro d'allocataire et de votre compte, connectez vous sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique « mon compte » - « ma situation change » et téléchargez votre changement de situation en quelques clics.



Chamignottes, Chamignots,



Un comité des fêtes vient d'être créé par la municipalité de Chamigny.

Il est chargé d'animer votre village au moyen de diverses activités.

Les activités immuables et qui étaient déjà du fait de la municipalité, continueront.

Il s'agit de la fête de la Musique en juin, de la fête du 14 juillet, de la fête du Patrimoine en septembre et du Marché de Noël.

Diverses animations peuvent se mettre en place, et nous vous demandons de nous retourner dans la boîte de la mairie côtelé d'une croix dans les cases de votre choix afin de nous faire part de vos désirs.

ANIMATIONS

OUI

NON

Bourse aux vêtements

Bourse aux jouets

Bourse aux livres

Bourse des collectionneurs

Brocante

Fête foraine

Expositions des artistes locaux

Journée des peintres

Olympiade (mini) parents et enfants

Le tour de Chamigny (course, VTT)

Tournoi de football (à 7)

Tournoi de tennis

Tournoi de basket

Concours de pétanque

Tournoi de carte (tarot, belote, poker, etc....)

Rallye

Démonstration (art martial,...)

Chorale

Repas à thèmes (choucroute, couscous, karaoké, etc....)

Pique-nique géant (fêtes des voisins)

Concerts

Course d'orientation

Foire gastronomique

Loto

Scènes de théâtre

	OUI	NON
Bourse aux vêtements		
Bourse aux jouets		
Bourse aux livres		
Bourse des collectionneurs		
Brocante		
Fête foraine		
Expositions des artistes locaux		
Journée des peintres		
Olympiade (mini) parents et enfants		
Le tour de Chamigny (course, VTT)		
Tournoi de football (à 7)		
Tournoi de tennis		
Tournoi de basket		
Concours de pétanque		
Tournoi de carte (tarot, belote, poker, etc....)		
Rallye		
Démonstration (art martial,...)		
Chorale		
Repas à thèmes (choucroute, couscous, karaoké, etc....)		
Pique-nique géant (fêtes des voisins)		
Concerts		
Course d'orientation		
Foire gastronomique		
Loto		
Scènes de théâtre		

*Vos suggestions :*